

REUNION DE CONSEIL

Le huit février deux mil onze à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de Quiers sur Bezonde, légalement convoqués le 28 janvier, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Eric A. PETAT, Maire.

Présents : PETAT Eric PILTE Patrice PAVARD Michèle COUROUX Michel POTTEAU François DELAVEAU Cécile CHAVANEAU Philippe BARBEILLON Véronique BEAUVALLET Maurice LEJEAU L ASSELIN Marie-Claude.

Absents excusés : ROILLE Bruno, CHAOUAT Maurice, BEAUVALLET Magali (pouvoir à Michèle Pavard), ARCHENault Pascale

Secrétaire de séance : BARBEILLON Véronique

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

Lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance

Ordre du jour :

- **Préparation du budget primitif 2011 (achats, travaux, aménagements...)**
- **·Amendes de police 2010**
- **·Hamoval renégociation des emprunts garantis**
- **·Régies : mise en place d'une régie unique et reprise de tous les tarifs en cours**
- **·Vente bungalow**
- **·Bâtiment services techniques, complément DGE**
- **·Menuiseries salle : demande subvention auprès du Contrat de Pays**
- **·Personnel communal**
- **·Présentation du projet Sage Nappe de Beauce**
- **·Rapport des commissions**
- **·Questions diverses**

1 - PRESENTATION SOMMAIRE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Monsieur le Maire présente une canevas du futur budget primitif 2011, il sera étudié en commission, certains postes seront plus particulièrement analysés.

Monsieur le Maire suggère à chacun de reprendre les lignes d'investissement et de donner un avis sur le bien fondé de la dépense et aussi d'étudier les priorités.

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

DEFICIT REPORTE	336 012.00
DEPENSES IMPREVUES	20 000.00
REMBOURSEMENT EMPRUNT CAPITAL	105 000.00
REMBOURSEMENT CAUTION	500.00
LOGICIELS MAIRIE	2 450.00
ETUDES ROCADE FACT ONF	3 100.00
ACHAT TERRAIN RUE DU PLESSIS + SOLDE RFF	85 000.00
ABRI VELO TYPE OKTO + PORTE VELOS	3 000.00
MOBILIER ANCIENNE SALLE DE CLASSE	3 000.00
MOBILIER SERVICE TECHNIQUE	2 000.00
OUTILLAGE SERVICE TECHNIQUE	3 000.00
LAME DE DENEIGEMENT	3 200.00
PANNEAUX SIGNALISATION	3 000.00
PARTICIPATION ZONE HUMIDE	35 000.00
AMENAGEMENT ROCADE	20 000.00
VOIRIE 2011	50 000.00
VIABILISATION 4 LOTS HAMOVAL	100 000.00
CONSTRUCTION BAT SERVICES TECHNIQUES	350 000.00
MENUISERIES SALLE	75 000.00
SOLDE TRAVAUX ECOLE	100 000.00
	1 299 262.00

RECETTES

VENTE DE BIENS (ZA, rue du Plessis, Bungalow)	80 000.00
RBT TVA -TLE -EXCEDENT REPORTE	623 240.00
SUBVENTIONS DGE CG RESERVE PARL.	456 782.00
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	139 240.00
	1299 262.00

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

FRAIS GESTION COURANTE	189 842.00
FRAIS DE PERSONNEL	254 460.00
DEPENSES IMPREVUES	20 000.00
PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES	281 261.00
REMBOURSEMENT EMPRUNT INTERETS	65 000.00
TITRES ANNULES	1 700.00
VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	139 240.00
	951 503.00

RECETTES

EXCEDENT 2010	182 044.00
ATTENUATIONS CHARGES SUR PERSONNEL	6 000.00
RECETTES REGIES - CIMETIERE	41 850.00
CONTRIBUTIONS DIRECTES	438 000.00
DOTATIONS ETAT DEPT	446 709.00
LOYERS LOCATION SALLE	41 500.00
RBT SINISTRES ASSURANCE	2 400.00
	1 158 503.00

Les chiffres repris dans ces tableaux tiennent compte de toutes les informations que nous avons reçues à ce jour et, il reste, si tous les projets présentés dans ce document sont retenus, la somme de 207 000.00 € + les 40 000.00 € de dépenses imprévues.

Aménagement rocade

Pour ce qui concerne l'aménagement de la rocade, Monsieur Petat se propose de rencontrer à nouveau Mme Auconie pour lui présenter le projet lorsqu'il sera plus avancé, la commission voirie devra travailler sur le dossier pour étudier les possibilités présentées dans le dossier ONF.

Michel Couroux dit que dans le cadre du Contrat de Pays nous pouvons avoir des aides s'il est créé une piste cyclable.

Travaux voirie

Les membres du conseil constatent que les intempéries ont beaucoup endommagé les routes en particulier la rue des Pervenches, une concertation sera faite avec Bellegarde pour réaliser des travaux cette année. Madame Delaveau fait remarquer que le réseau eaux usées dans cette rue est en mauvais état et qu'il faudra peut-être revoir ce problème avant de programmer les travaux de voirie.

2 - HAMOVAL

Lorsqu'Hamoval a contracté des emprunts pour les projets (gare, place du Cèdre Bleu, rue du Hallier, rue des Charmilles), la commune et le Conseil Général se sont portés garants.

La société Hamoval a renégocié tous ses emprunts sous forme de « compactage » ou lots....

Dans le cadre de la renégociation qui a eu lieu en 2010, HAMOVAL demande aux garants de se prononcer à nouveau sur les prêts.

Cela ne remet pas en question la renégociation sur la gare (vu avec Dilichen)

Après avoir entendu ces informations le conseil décide de prendre la délibération suivante :

L'Habitat Montargis Val de France (HAMOVAL) a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement de 2 contrats de prêts par le regroupement sous forme de 1 contrat de compactage et le réaménagement par voie d'avenant de 2 micro-prêts, selon les nouvelles caractéristiques financières précises ci-après.

En conséquence la commune de Quiers sur Bezonde est appelée à délibérer en vue d'adapter la garantie initialement accordée pour le remboursement desdits prêts.

La garantie de la commune de Quiers sur Bezonde est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil ;

DELIBERE

Article 1 : la commune de Quiers sur Bezonde accorde sa garantie pour le remboursement,

- des prêts réaménagés référencés en annexe 1,
- des prêts réaménagés issus de regroupement des prêts référencés dans l'annexe 2

selon les conditions définies à l'article 3,

contractés par l'HABITAT MONTARGIS VAL DE France (HAMOVAL) auprès de la Caisse des dépôts et consignations, à hauteur de la quotité indiquée dans le tableau pour chacun des prêts, jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Article 2 En conséquence, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas de toutes sommes devenues exigibles (en principal, majoré le cas échéant des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des emprunts réaménagés, la commune de Quiers sur Bezonde s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Les nouvelles caractéristiques des prêts réaménagés sont indiqués pour chacun d'entre eux dans l'annexe 1.

Concernant les prêts à taux révisables indexés sur la base du taux du Livret A de 1.25 %, les taux d'intérêt actuariel annuels mentionnés sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du livret A. En conséquence, le taux du Livret A affectivement appliqué aux prêts réaménagés sera celui en vigueur à la date d'effet du réaménagement.

Les caractéristiques modifiées s'appliquent aux montants réaménagés des prêts référencés dans le tableau annexé à la date d'effet du contrat de compactage ou de l'avenant constatant le réaménagement jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de compactage et à chacun des avenants de réaménagement qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

3- VENTE BUNGALOW

Le bungalow situé dans les locaux occupés par les services techniques doit être évacué du bâtiment pour laisser la place à la Société IDB lorsque la totalité des locaux leur sera restituée.

Dans un premier temps, les membres du conseil avaient évoqué la possibilité de le déposer sur un terrain de la commune par exemple sur le terrain de bicross. Cette idée a été vite abandonnée et il a été décidé de le vendre. Plusieurs annonces ont été passées sur des sites internet, des renseignements ont été donnés à des personnes qui sont venues le visiter, mais tout cela est resté sans succès.

La société Pilté qui doit agrandir ces locaux pour recevoir du personnel a fait une proposition d'achat au prix de 5500.00 €

Considérant que cet équipement est difficile à vendre et que l'entreprise Pilté se charge de l'enlèvement, le conseil accepte cette offre.

La vente sera enregistrée au compteur 775, au prix de 5500.00 € sans récupération de TVA.

4- AMENDES DE POLICE 2010

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre par laquelle Monsieur le Préfet l'informe que la commission permanente du Conseil Général du Loiret a accordé à notre commune une dotation de 2010.00 €.

Cette attribution est prélevée sur le crédit mis à la disposition du département et provient des recettes procurées par le produit des amendes de police relatives à la circulation routière (crédits d'Etat).

Le versement de cette somme sera prescrit par arrêté préfectoral sur le vu de la délibération par laquelle le Conseil Municipal aura fait connaître son acceptation et son engagement pour l'exécution des travaux correspondants.

Il invite l'assemblée à en délibérer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

Accepte la dotation allouée de 2010.00 € qui a permis la réalisation des travaux cités dans la délibération du 10 mai 2010 : mise en place d'un arrêt bus et aménagement voirie, pour l'école, achat d'un miroir et achat de panneaux de signalisation pour un montant de 27 305.38 €. Ces travaux et achat ont été réalisés en juillet 2010.

5- REGIES RECETTES

Comme il avait été dit dans la délibération de septembre 2010, la régie « manifestations communales diverses » évolue dans son fonctionnement. Dorénavant les recettes seront enregistrées sur un carnet à souches qui sera visé par la Trésorerie à chaque dépôt.

Dans cette nouvelle régie, il sera intégré la régie tennis.

Avant de procéder à ce changement il faut lister toutes les recettes.

Toute nouvelle recette ou modification de tarif fera l'objet d'une délibération.

LISTES DES RECETTES

Emplacement marché de Noël	4.00 € le ml
Emplacement marché mensuel	1.00 le ml et 5.00 € pour une vitrine
Location salle polyvalente	Location commune : 130.00€ Location commune 2 ^{ème} jour : 65.00 € Location hors commune : 200.00 € Location hors commune 2 ^{ème} jour : 100.00 € Location de courte durée : 80.00 € Chauffage 1 journée : 100.00 €
Location vaisselle	0.30 € par personne
Tennis	18.00 €- 36.00€-31.00 €
Photocopie	0.30 €
Annonce gazette	30.00 € par un huitième de page
Concert théâtre rallye botanique...	5.00 € 7.00 € 10.00 €
Location barnum	700.00 €
Salon Nature et Cité	6 m x 5 m sans abri = 150.00 € 6 m x 3 m intérieur = 200.00 € 6 m x 5 m avec abri = 200.00 € 12 m x 5 m sans abri = 250.00 € 12 m x 5 m avec abri = 300.00 € emplacement publicitaire 400.00 € (logo)

Le conseil municipal après avoir entendu ces informations :

Approuve les tarifs cités,

Dit qu'il sera pris une délibération à chaque modification ou création de tarif,
autorise Monsieur le Maire :

- à annuler les régies manifestations communales et tennis,
- à demander la destruction des tickets en cours,
- à créer une nouvelle régie de recettes « Régie divers»
- à nommer un régisseur et un suppléant par arrêté.

BATIMENT SERVICES TECHNIQUES

Suite à la mise en place de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) en remplacement de la DGE, le conseil doit redonner des informations à Madame la Sous-préfète pour la demande de subvention concernant la construction du bâtiment des services techniques.

Après avoir entendu les informations sur cette nouvelle dotation, le conseil décide d'intégrer dans le projet, le coût de la maîtrise d'œuvre, les honoraires du bureau de contrôles, de la mission SPS, de l'étude géologique et des frais de viabilisation qui ne sont pas compris dans le marché. Le conseil approuve et présente un nouveau plan de financement qui est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	Montant TTC	RECETTES	Montant
TRAVAUX	307 551.51 €	CONSEIL GENERAL	45 000.00 €
MAITRISED'ŒUVRE	43 056.00 €	DGE 2011	79 728.62 €
TRAVAUX VIABILISATION Raccordement aux réseaux (EU EP EDF FT)**	15 000.00 €	RESERVE PARLEMENTAIRE	16 000.00 €
Bureau de contrôle	6 936.80 TTC	FCTVA	59 059.34 €
Mission SPS	5 740.80 TTC	FINANCEMENT COMMUNAL	181 606.75 €
Etude géologique	3 109.60 TTC		
TOTAL DEPENSES	381 394.71 TTC	TOTAL RECETTES	381 394.71

**seuls les travaux de raccordement eaux usées eau potable ont été évalués, il reste les travaux de raccordement aux réseaux téléphonique et électrique.

Dit que la SHON au vu du permis de construire est 464 m²

Dit que les travaux ne commenceront pas avant d'avoir obtenu le récépissé de complétude de ce dossier.

8 - PERSONNEL COMMUNAL

Il a été proposé un aménagement un peu différent, le poste actuellement à 18 heures passerait à 16 heures et éviterait à la personne de se déplacer sur des temps réduits et le poste de 24 heures passerait à 28 heures, le poste de 35 heures reste inchangé. Ces modifications sont intervenues d'une part à la demande de l'agent qui fait 18 heures et qui demandait à faire moins d'heures et d'autre part pour les besoins du service. Avant de faire cette proposition un accord de principe a été reçu des deux agents concernés.

Le conseil après avoir entendu les informations concernant l'impact sur les finances, sur les travaux qui pourront être réalisés avec les deux heures supplémentaires sur ce service, approuve cette modification et dit que l'organisation du service administratif sera à compter du 1^{er} février 2011 le suivant :

- 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe sur 16 heures
- 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe sur 28 heures
- 1 poste de rédacteur principal sur 35 heures

Considérant que les augmentations et diminutions sont supérieures à 10 % des horaires effectués il y a lieu de consulter pour avis le Comité Technique Paritaire et créer deux nouveaux postes avec les nouveaux horaires. Dès que l'avis du CTP sera obtenu, Monsieur le Maire mettra en place les arrêtés définissant les nouveaux horaires pour les deux agents.

9 - PRESENTATION DU PROJET SAGE NAPPE DE BEAUCE

En décembre 2010 toutes les communes concernées par le nouveau découpage du bassin Nappe de Beauce ont été destinataires d'un projet validé par la Commission Locale de l'Eau et toutes les communes doivent donner leur avis avant le 17 avril 2011.

Tous les éléments sont disponibles sur le site www.sage-beauce.fr.

Des conseillers qui sont impliqués par les réglementations qui vont découler du Sage Nappe de Beauce, agriculteurs, pépiniéristes se disent surpris que les communes du canton de Bellegarde qui n'utilisent pas les eaux de la nappe de Beauce soient inclus dans ce périmètre et souhaiterait que le conseil étudie le projet en particulier le règlement et puisse se prononcer lors d'une prochaine réunion comme il est demandé dans le courrier accompagnant le dossier. Monsieur Michel Couroux qui assiste aux réunions du Contrat de Pays dit que 50 % du budget du contrat sont consacrés au Sage.

QUESTIONS DIVERSES

BROYAGE ACCOTEMENTS

Le broyage se fait en plusieurs étapes : 1 passage sur la banquette, un deuxième passage banquette + un bord de fossé, un troisième : banquette, 2 bords. Actuellement le premier passage se fait début mai, mais les dates peuvent évoluer.

Le conseil s'interroge sur la possibilité de confier le broyage à une société, les membres de la commission voirie ont comparé les coûts, travaux réalisés par le personnel et par une entreprise. L'écart n'est pas trop important à condition que notre matériel résiste et ne soit pas régulièrement en panne. Un autre avantage apparaît, la gestion des passages, en effet il sera plus facile de coordonner les passages à des dates fixées par avance plutôt que d'attendre que le personnel ait fini certaines tâches pour réaliser ce travail et ainsi mieux préserver la faune.

Les membres de la commission voirie vont étudier la faisabilité des travaux en sous-traitance, vont faire estimer le matériel en particulier le broyeur Rousseau et proposeront lors d'une prochaine réunion les différentes possibilités.

DENEIGEMENT

Lors de la dernière réunion il avait été évoqué la possibilité d'acquérir une lame de déneigement il a été demandé un devis qui représente 3200.00 € TTC sans aménagement. Le conseil étudie aussi la possibilité de mettre en place une convention avec les agriculteurs mais pour cela il faudrait une lame adaptable sur différents tracteurs, la possibilité de l'atteler à l'avant du tracteur pour en même temps épandre du sel. Dans un premier temps, un devis sera demandé pour remettre en état la lame, et une proposition de convention sera étudiée.

CURAGE DES FOSSES

Il est suggéré que la commune engage des nettoyages de fossés, Patrice Pilté fait remarquer que si on active moins le poste broyage, il faudra curer les fossés surtout ceux où il pousse des ronces, des joncs...

Une société a travaillé pour le Conseil Général sur la route de Lorris en 2010, il sera demandé des renseignements pour connaître le coût. Le travail a été fait dans des temps records.

LOCATION HANGAR

Actuellement le matériel tels que le balai, les broyeurs, la remorque sont stockés dans un hangar agricole. Afin d'indemniser le propriétaire, il est décidé de mettre en place un bail ou une convention.

INONDATIONS

Il a été relevé des problèmes d'inondation route de Lorris. Lors de fortes pluies et surtout depuis que le fossé a été busé lors de l'aménagement du circuit piétonnier, le terrain de Mr et Mme Sellier est engorgé et ils craignent que les eaux ruissellent dans le sous-sol. Messieurs Lejeau, Pilté, Beauvallet se rendront sur place pour examiner le problème et trouver une solution.

CONTRAT DE MAINTENANCE GENIE CLIMATIQUE ECOLE

L'entreprise FORCLUM a déposé un devis pour la maintenance des installations génie climatique des nouveaux locaux de l'école. Pour permettre une meilleure appréciation de ce document, d'autres entreprises seront sollicitées.

ACHAT PARCELLE

Un membre du conseil fait savoir que la parcelle ZK 13 1460 m² longeant la ligne SNCF à côté du silo est à vendre, cette parcelle fait partie des emplacements réservés. Monsieur Petat se charge de rencontrer Me Canault pour faire une offre de prix à 1500.00 €.

Si cette offre est acceptée, le conseil autorise Monsieur Le Maire ou un Maire Adjoint à signer l'acte rédigé par Me Canault, notaire à Bellegarde et de prévoir la dépense dans le budget primitif 2011.

HAMOVAL

Informations

Le projet de construction des 4 logements rue Briqueterie Zurfluh, est actuellement en dormance, l'agrément de l'Etat n'a pas encore donné, Il faut aussi revoir la viabilisation eaux usées avec le GIVB, Monsieur Petat se charge de voir ce problème avec le GIVB.

Gare : Monsieur Riveron attend toujours l'avis des Domaines de France pour connaître la somme qui serait demandée à la commune en cas de restitution du bien.

SECURITE ROUTIERE

Monsieur Lejeau dit que la sortie de l'école est très dangereuse, rue de la mairie. Les enfants sortent très vite et les parents se garent n'importe comment. Il faut sécuriser la sortie avec des petites barrières, et peut-être mettre des ralentisseurs, ou des chaussées rétrécies ou autres équipements qui ralentiraient les véhicules.

Il faut aussi équiper les ralentisseurs rue du Plessis de protections latérales, les véhicules circulent sur les trottoirs pour éviter les ralentisseurs.

Monsieur Petat signale aussi un autre secteur qui doit être protégé, l'avenue de la gare. Certains riverains se garent en travers, n'utilisent pas les bateaux, abiment les pelouses et gênent le déplacement des piétons.

Pour remédier à ces problèmes, il est décidé de poser des rondins à chaque entrée. Monsieur Mariot Didier sera chargé de recenser le nombre de rondins à commander et de trouver un fournisseur. Ces travaux doivent être réalisés rapidement.

Rencontrer Monsieur Edme pour lui demander les distances à respecter entre les plots et les ralentisseurs.

PLANTATIONS

Avenue de la gare : il sera remis des tilleuls 2 voire 3.

Les membres du BMX ont demandé dans le cadre de la sécurité lors des entraînements et des courses qu'un arbre soit retiré. Monsieur Petat souhaite qu'il soit trouvé une autre solution que de couper ou retirer un arbre et dit, dans deuxième temps qu'il serait bien que le terrain soit un peu plus arboré.

FLEURISSEMENT

Le conseil évoque le fleurissement et se demande s'il ne serait pas envisageable de confier la production à des entreprises. Un devis a été demandé et il apparaît que la différence entre le coût du produit fini et le coût de l'achat des mini mottes, le terreau, l'engrais, le temps du personnel est plus onéreux. Le conseil décide pour cette année de ne pas produire et de confier la mission à des entreprises locales. Attention cette mission est périlleuse, il faut savoir que certaines plantes devraient déjà être mises en culture. Il se peut qu'en optant pour cette solution, tous les variétés demandées ne soient pas au rendez-vous.

CCAS

Une réunion est programmée le 23 février 2011 : CA 2010, budget primitif 2011, dossiers....

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt deux heures quarante.